



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

59

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : LA FÉDÉRATION SANTÉ ACTION SOCIALE CGT INTERPELLE LES MINISTRES

Des milliers de témoignages récents sur les réseaux sociaux montrent l'ampleur des violences subies par les femmes. Les secteurs de la santé et de l'action sociale ne sont pas épargnés. La ministre de la Santé a déclaré récemment : « *Comme beaucoup de femmes, j'ai eu affaire à des comportements très déplacés dans mon milieu professionnel médical* » et elle appelle les hommes à « *se rebeller* » aux côtés des femmes contre le harcèlement sexuel. Mais nous attendons bien plus de la part d'une Ministre !

Encore récemment, nous avons interpellé les Ministres des Solidarités et de la Santé, de l'Action et des Comptes Publics, et la secrétaire d'État en charge de l'Égalité femmes-hommes sur des dossiers relatifs aux violences sexistes et sexuelles, comme les dossiers du CH de Roubaix, de Laval, où aucune réponse pertinente n'est apportée par les pouvoirs publics. Dans un certain nombre de dossiers, des médecins, prétendant utiliser une supériorité hiérarchique, commettent des agissements graves, intolérables, dégradants, violents envers les femmes... Les directions d'établissements, le Conseil de l'Ordre, les Agences Régionales de Santé, le ministère de la Santé font « traîner » les affaires et rares sont les sanctions envers les agresseurs après confirmation des faits. L'aide aux victimes est inexistante ou insuffisante.

Nous ne pouvons accepter des ministres du gouvernement d'être d'un côté offusqué.e.s par ces révélations et de l'autre de ne pas prendre des mesures pour traiter les dossiers dont elles ou ils ont connaissance.

Le gouvernement prépare pour 2018 un projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles : celui-ci doit aussi comporter un volet très contraignant pour les employeurs pour bannir de tels agissements.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale demande à la ministre des Solidarités et de la Santé de mettre en oeuvre un plan d'action avec des moyens contre les violences sexistes et sexuelles dans notre champ professionnel :

- l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme nouveaux thèmes de négociation obligatoire dans tous nos établissements,
- l'obligation d'accords égalité dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative et dans le secteur lucratif de la santé, avec un volet sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- l'application et l'amélioration du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique,
- de nouveaux droits pour protéger, aider et soigner les femmes victimes de violences au travail ou conjugales et intra-familiales, et garantir le maintien de leur emploi ;
- une réelle politique de prévention sur les lieux de travail,
- de réelles sanctions envers les agresseurs si les faits sont confirmés,
- une formation pour les étudiant.e.s et les professionnel.le.s de Santé et d'Action sociale, les personnels des ressources humaines, les représentant.e.s des CHSCT...

La Fédération Santé Action sociale appelle les salarié.e.s de la Santé et de l'Action sociale à participer aux rassemblements et aux manifestations dans les territoires le 25 novembre, pour dire "STOP AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES AUSSI BIEN AU TRAVAIL QUE DANS LA VIE".

Montreuil, le 30 octobre 2017